

## **Rapport de la Commission du préavis N° 37/03 concernant la demande d'un crédit de Fr. 220'000.00 en vue de l'achat d'un véhicule utilitaire "AEBI TP98K" pour le Service de la Voirie.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission du préavis N° 37/03 composée de Madame Margrit Altherr et de Messieurs Pierre Baumgartner, Robert Bernet, Frédy Mühlethaler et Emile Bornand (Président) s'est réunie le mercredi 27 août 2003 en présence de la Municipale responsable : Madame Elisabeth Kneubuehler.

La Commission remercie Mme Kneubuehler pour ses informations et ses renseignements.

Pour avoir une idée plus précise des besoins du Service de la Voirie, le Président de la Commission s'est rendu au local des Abériaux et y a rencontré Monsieur Küng. Il a pu se rendre compte de l'état de vétusteté du véhicule actuel âgé aujourd'hui de 17 ans. Il est incontestable qu'une remise en état de ce véhicule en vue d'une expertise engendrerait des frais démesurés et ceci sans aucune garantie.

Les divers accessoires, tels que lame à neige, sableuse, etc. de l'ancien véhicule seront utilisables avec le nouveau véhicule. Le véhicule proposé répond aux besoins actuels du Service de la Voirie et satisfait les futurs utilisateurs.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal N° 37/03 concernant la demande d'un crédit de Fr. 220'000.00 pour l'achat d'un véhicule utilitaire "AEBI TP98K" POUR LE Service de la Voirie,  
lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,  
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

### Décide

- 1) d'adopter le préavis municipal N° 37/03 concernant la demande d'un crédit de Fr. 220'000.00 pour l'achat d'un véhicule utilitaire "AEBI TP98K" pour le Service de la Voirie,
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 220'000.00 pour cette acquisition,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de **Fr. 22'000.00** par année au titre d'amortissement du véhicule "AEBI".

Prangins, le 29 août 2003

La Commission :

ALTHERR Marguerite :

*M. Alther*

BAUMGARTNER Pierre :

*P Baumgartner*

BERNET Robert :

*B. Bernet*

MÜHLETHALER Frédy :

*F. Mühlethaler*

BORNAND Emile (Président) :

*E. Bornand*